

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

---

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES  
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE  
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC29

présenté par  
M. Féron, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« transmettent »,

le mot :

« communiquent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel